

## **TCGS - Procès-verbal de l'assemblée générale du 25 janvier 2019**

### **Liste des personnes présentes:**

Membres du comité: M. Stéphane Werly (président et responsable club-house), M. Valentin Zeberli (vice-président et co-responsable manifestations), M. Jean-Claude Immer (trésorier), Mme Christelle Immer (responsable juniors et secrétaire), M. Christian Studer (co-responsable manifestations) et M. Kourosch Canellini (responsable tournois)

Conseiller administratif: M. Jean-Marc Comte

Délégué du Conseil municipal: M. Matthieu Steiner

Membres du TCGS: M. Hervé Humbert-Droz, M. Pierre-André Pauli, M. Yann Tualuke, Mme Yolande Dailly, M. Slobodan Relic, M. Igor Vasilic, M. Philippe Aebersold, Mme Stéphanie Nguyen, Mme Céline Romanens, Mme Hedy Roesch, M. Werner Roesch, M. Daniel Rosendo, M. Georges Comelli, Mme Cicely Wulf, Mme Kyoko Iizuka, M. Eric Steiner, Mme Sophie Collardey, M. André Thévenoz, M. Pasquale De Cesare, M. Ciprian Teasca, M. Stéphane Lambelet, M. Rolph Von Den Hoeven, Mme Marijane Lee, M. Bernard Favre, Mme Béatrice Wiederkehr, M. Pierre Wiederkehr, M. Van Thuy Nguyen, M. Denis Nguyen, M. Stan Bestak, Mme Lucette Burgher, M. Michel Monneron, M. André-Luc Jeandet, M. Daniel Rosendo, M. Pulrit Srisuppachaiya et M. Loan Immer

### **Liste des personnes excusées:**

Conseillers administratifs: M. Laurent Jimaja et M. Bertrand Favre

Délégué du Conseil municipal: M. Pierre Eckert

Membre du comité: M. Pierre Musy (responsable Interclubs et du site Internet)

Membres du TCGS: M. Marwin Martin, M. Kaiat Martin, Mme Porn Martin, Mme Nathalie Martin, Mme Emily Tombet, M. Stefan Tombet, M. Jean-Marc Bocard, Mme Ruth Kossin, Mme Anne-Marie Romanens, Mme Victoria Rollason, M. Galileo Paola, M. Samuel Vuichoud et M. Didier Salvan

## **Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 janvier 2018
2. Rapport du président et responsable club-house
3. Rapport du trésorier
4. Rapport du responsable Interclubs et site Internet
5. Rapport de la responsable juniors
6. Rapport du responsable tournois
7. Rapport du responsable manifestations
8. Rapport des vérificateurs aux comptes
9. Approbation des rapports présentés et des cotisations 2019
10. Election des membres du comité
11. Election des vérificateurs aux comptes
12. Modification des statuts
13. Propositions individuelles
14. Divers

Le président ouvre la séance à 18h35.

Il remercie M. Jean-Marc Comte (Conseiller administratif), M. Matthieu Steiner (Délégué du Conseil municipal), M. Hervé Humbert-Droz (ancien président du TCGS), ainsi que les membres, pour leur présence.

M. Hervé Humbert-Droz et M. Yann Tualuke se présentent comme scrutateurs.

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 janvier 2018**

Le président précise que, suite à certaines remarques de M. Pierre-André Pauli, le procès-verbal a été modifié sur des aspects formels il y a deux semaines. La dernière version figure sur le site Internet du TCGS depuis le 12 janvier 2018. Les membres approuvent ce procès-verbal à l'unanimité moins une abstention.

### **2. Rapport du président et responsable club-house**

M. Stéphane Werly lit son rapport:

Monsieur le Conseiller administratif, Monsieur le Délégué du Conseil municipal, chers membres,

Le comité vous accueille avec grand plaisir ce soir pour cette assemblée générale.

Avant de revenir sur le déroulement de l'année 2018 au sein de notre club, je remercie les membres du comité de leur dévouement pour le TCGS, sachant qu'il n'est pas toujours facile pour des bénévoles de s'engager. Parmi les tâches dévolues aux membres du comité figure celle de faire respecter le règlement du TCGS (art. 21). Cela n'est pas toujours évident (membres arrangeant les périodes de réservation de jeu, personnes extérieures venant jouer sans payer, etc.). Sans compter évidemment les nombreux mails, téléphones, courriers, rencontres.

Ma profonde gratitude va à M. Jean-Marc Boccard qui continue de sponsoriser notre Open via son entreprise. Son enthousiasme communicatif, ses messages toujours bienveillants et optimistes et sa bonne constante bonne humeur sont vraiment appréciés. Il nous prie d'excuser son absence ce soir, tout en nous confirmant son engagement pour l'Open 2019.

Je sais aussi gré à certains membres pour leur aide précieuse lors des permanences de l'Open et pour les remarques constructives qui sont adressées au comité.

Mes remerciements vont également à la commune, aux autorités comme aux personnes qui interviennent sur le site.

Enfin, il convient de saluer Porn et Kaiat Martin, qui ne reviendront pas cette année. Ils devraient être de retour en 2020. Toutefois, c'est le lieu de mettre en exergue les services rendus pendant toutes ces longues années pour la gestion du club-house. Sans oublier les nombreux matches remportés par Kaiat en Interclubs. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, c'est Galileo Paola qui a mis sa patente à disposition pour gérer le restaurant. Un contrat de gérance libre lie le TCGS à Paola et Martin SNC (Galileo Paola et Nathalie Martin).

Le 17 janvier 2018, j'ai assisté à la soirée annuelle des associations communales. Cette dernière permet de rencontrer nos autorités. Il s'agit aussi d'organiser la location de tentes ou de salles. C'est par ce biais que notre club avait pu obtenir la tente mise sur le terrain 2 lors de la fête des 40 ans.

En date du 1<sup>er</sup> février 2018, M. Christian Studer et moi-même avons rencontré M. Antoine Bouvier, président du Club international de tennis (CIT), Mme Danièle Binay, vice-présidente et M. Denis Fievet, secrétaire, à propos de l'avenir de leur club. M. Bouvier a exposé la situation du CIT (environ 300 membres): des discussions menées durant 2 ans avec le siège de l'ONU à New-York ont permis au CIT d'avoir une prolongation de bail au 31 décembre 2020. Il est possible que le club reste un peu plus (peut-être 2022) mais, à terme, il devra déménager, l'ONU souhaitant valoriser le terrain (sans que ses projets soient très clairs). Le CIT paie actuellement un loyer annuel de CHF 15'000.-. Le comité du CIT a rencontré fin 2017 M. Philippe Pasche, maire de Pregny-Chambésy, et son adjoint. Ses derniers sont favorables à l'idée d'accueillir le CIT sur le site des Châtaigniers, largement sous-exploité (peu de monde joue sur les 4 terrains en terre battue - dont 2 couverts à l'année). Le comité du CIT rechigne un peu, car le parking est petit (environ 20 places). M. Pasche a évoqué la possibilité du TCGS. Le comité du CIT pense à intégrer le TCGS, ou à occuper uniquement les 2 courts qui pourraient être construits. M. Studer a insisté sur la nécessité de faire un rétro-planning, de vérifier la faisabilité d'un tel projet (agrandissement des vestiaires, du club-house, bulle supplémentaire, oppositions éventuelles, etc.) et d'en parler aux membres du CIT. Lui et moi avons expliqué être totalement contre ce projet. J'ai rappelé que nos statuts prévoient un maximum de 70 membres par court. J'ai aussi informé que certains membres du TCGS aimeraient des terrains de paddle à la place des terrains de tennis envisagés. J'ai donné mon sentiment, à savoir que la solution la plus satisfaisante serait une intégration sur le site des Châtaigniers. M. Bouvier a dit espérer recevoir un terrain pour reconstruire son club. Il a précisé entendre interpellier prochainement les autorités du canton et de la Ville de Genève, lesquelles avaient, en 2006, donné 3 millions pour le transfert de la campagne Rigot au château de Penthes (les membres avaient encore donné un million). Il nous a assurés que si des démarches devaient être entreprises auprès des autorités du Grand-Saconnex, nous y serions associés. J'ai précisé que les demandes individuelles d'adhésion au TCGS seraient

naturellement traitées, mais qu'un transfert du CIT au nôtre n'était absolument pas envisageable.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2018, notre règlement précise que seules ont accès au ballon les personnes au bénéfice d'une heure de location payée (art. 2) et qu'en l'absence d'un membre du comité, outre le gérant du club house, les moniteurs ont toute autorité pour faire respecter le règlement (art. 21).

Le 6 mars 2018, je me suis rendu à l'assemblée générale de l'ARGT, organisée au TC Drizia-Miremont, en compagnie de M. Slobodan Relic. C'est l'occasion de rencontrer d'autres dirigeants de clubs et d'échanger sur des questions qui nous concernent tous (recyclage des balles, baisse de nombre de membres, réservation des cours, etc.).

Le 13 mars 2018, le vice-président a assisté à la réunion des sociétés utilisatrices du centre sportif du Blanché (FCGS, ASP, Foulées Saconnésiennes et TCGS). Je rappelle que chaque année, le comité fournit à la mairie la liste des clés en sa possession (membres du comité, moniteurs et capitaines Interclubs), en vertu de la convention liant le club à la commune.

Le 16 octobre 2018, Mme Ida Ianetti, nouvelle cheffe du service des bâtiments, m'a invité à une réunion avec M. Beltrami, de l'entreprise Jacquet. J'ai expliqué avoir constaté une baisse de la qualité du travail de cette dernière, les terrains n'étant pas, depuis l'été, dans un état satisfaisant. M. Beltrami a expliqué que:

- Les terrains 1, 2 et 5 n'avaient pas été recompactés cette année, au contraire des 3 et 4, ce que j'ai confirmé;
- Les terrains 1, 2 et 5 nécessitent la pose d'un nouveau tapis (pour rappel nos terrains datent de septembre 2012). Un devis sera envoyé à la mairie. Ce travail pourra être fait au printemps;
- Les terrains 3 et 4 nécessitent en principe un traitement intermédiaire (et donc moins coûteux que la pose d'un tapis). M. Beltrami a constaté que, malgré tout, les 3 et 4 s'étaient dégradés aussi, ce que j'ai confirmé. J'ai demandé que ce travail soit également fait au printemps, sitôt la bulle enlevée;
- Le thermostat s'enclenche à 14°. J'ai demandé une température de 16 degrés minimum à la mairie, suite aux prescriptions, en la matière, de la Fédération internationale de tennis, de Swiss Tennis et de l'Office fédéral du sport.

Mme Iannetti m'a indiqué qu'elle me tiendra au courant des devis et de la suite.

De manière générale, j'ai, tout au long de l'année, de nombreux contacts avec la responsable des bâtiments, ainsi qu'avec les employés de la mairie travaillant sur le site. Sachez que c'est la commune qui est contractuellement liée à l'entreprise Jacquet, si bien que le club ne peut pas, en principe, s'adresser directement à cette dernière. Enfin, c'est la commune, et non notre club, qui décide de la température d'exploitation de la halle gonflable (selon le point 3.5 de la convention entre le TCGS et la mairie).

Je vous remercie de votre attention.

M. André Thévenoz aimerait savoir si la bulle est réservée aux seuls membres. Le président répond que non.

M. Matthieu Steiner demande si seules les personnes ayant réglé une heure de bulle ont accès à cette dernière. Le président explique que oui, mais que, naturellement, cela n'empêche pas de prêter son heure à d'autres personnes.

### **3. Rapport du trésorier**

M. Jean-Claude Immer lit son rapport:

Monsieur le Président,  
Chers membres,

J'ai le plaisir de vous soumettre le rapport du trésorier pour la saison 2018.

Comme vous pouvez le constater, le format du rapport présenté est identique à l'année dernière. Dans ce rapport, je vais vous détailler les différents postes présentés.

La rubrique "Secrétariat/comptable" reste semblable à l'année précédente. Ce poste s'élève à CHF 5'175.- pour l'année 2018 et se compose de CHF 2'000.- d'honoraires du trésorier et de CHF 3'175.- pour les frais de secrétariat. Les tâches liées au secrétariat sont principalement les envois des divers courriers, la facturation, les permanences téléphoniques, la mise à jour du fichier des membres, la préparation des nouvelles cartes de membres, le procès-verbal des séances du comité, la gestion des adresses électroniques, etc. Cela représente exactement 127 heures de travail rémunérées à CH 25.-/heure.

Le montant de l'amortissement a augmenté par rapport à l'année précédente, car le club a dû investir dans une nouvelle hotte de ventilation dans la cuisine du club-house.

Le poste "Matériel du bureau" n'est pas très significatif, mais il s'agit principalement d'achats de cartouches d'encre, de matériel de papeterie. Dans la rubrique "Frais de ports/téléphone", il s'agit des divers envois de courriers que le club fait tout au long de l'année, ainsi que de notre abonnement Internet et des frais liés à notre numéro de téléphone. Ceux-ci sont aussi stables (nous espérons réduire légèrement les frais de courriers en envoyant les diverses factures par mails).

Le poste "Cotisations" est identique; il s'agit du montant des cotisations que le TCGS paie à Swiss Tennis.

Les recettes des cours juniors ont diminué d'environ 5% par rapport à l'année dernière, en raison d'une légère baisse du nombre des juniors, surtout au niveau du mini-tennis.

Le montant des "Salaires" perçus par notre professeur et nos moniteurs sont comparables à l'année précédente. Cependant, le total des charges sociales incluant l'"AVS/AI", l'"Assurance-accident" ainsi que la "LPP" a légèrement diminué. Ceci est dû à un rattrapage de 2016 qui a été fait 2017.

En ce qui concerne les Interclubs, les coûts ont légèrement diminué. Dans ce poste, il s'agit des coûts relatifs aux repas de chaque équipe que le club subventionne après chaque rencontre, l'achat de balles pour les rencontres, les boissons qui sont proposées aux joueurs lors de chaque match, ainsi que les sandwiches que Nathalie et son équipe proposent aux joueurs entre les matches de simple et de double, ce qui est toujours très apprécié.

La rubrique "Manifestations" concerne le tournoi d'ouverture, le tournoi de clôture et les autres manifestations organisées par le club. Toutefois, cela ne concerne pas l'organisation du 40<sup>ème</sup> anniversaire, les coûts de celui-ci ayant été entièrement provisionnés.

La rubrique "Club-house" comprend tous les frais relatifs au club-house, c'est-à-dire principalement la subvention à notre gérant, qui a légèrement augmenté du fait que le club-house a été ouvert 7 mois au lieu de 5 mois précédemment. Dans ce poste, il y a aussi divers frais comme les assurances et du matériel acheté pour assurer le bon fonctionnement du restaurant.

Le total des frais que je viens de détailler, en incluant le club-house, a diminué d'environ 2%.

Les "Produits d'exploitation" ont diminué d'un peu plus de CHF 4'000.- par rapport à l'année dernière. En effet, le club a perdu une vingtaine de membres par rapport à 2017, qui a fait diminuer les recettes de CHF 2'500.-. Les locations de la halle gonflable ont diminué de CHF 1'900.-, ce qui représente environ 5 heures de moins louées que l'hiver dernier.

Les "Cotisations" ainsi que les locations de la "Halle gonflable" ont tout de même rapporté la somme de CHF 95'435.-. Ce montant est celui utilisé pour le calcul de la rétrocession communale.

L'excédent de nos recettes pour l'année 2018 se monte à CHF 56'833.96.-. Cette somme, qui sera intégralement versée à la commune, représente 60% des recettes et est donc en accord avec la convention qui nous lie à la commune.

Ci-après le détail des comptes de bilan.

Pour les actifs: le compte "CCP" a augmenté, du fait que l'on a facturé les cours juniors de l'année 2018–2019 en fin d'année 2018, contrairement à l'année précédente où les cours ont été facturés en janvier 2018. Concernant les autres changements dans les comptes d'actifs, l'augmentation du compte "Equipement" est due à l'achat de la hotte de la ventilation pour un montant de CHF 4'000.-. Le compte actif transitoire se monte à plus de CHF 4'000.-, car nous avons déjà payé une facture pour les cotisations de l'assurance-accident relative à l'année 2019. Nous avons aussi déjà payé une facture pour des nouvelles cartes magnétiques qui seront données aux nouveaux membres à partir de 2019.

Pour les passifs: le compte "Créancier" concerne une facture fournisseur qui a été comptabilisée en 2018, mais qui n'a été payée que début 2019. Ensuite, dans le compte "Tournoi", nous trouvons le montant que l'Open a rapporté depuis le début de son existence. Le compte "Dépôt des cartes magnétiques" est simplement le montant que les membres nous versent pour la carte magnétique. Ce montant étant une caution que le TCGS rembourse si le membre quitte le club, nous devons le garder dans les passifs au bilan. Il a diminué, car nous avons remboursé plus de membres qui ont quitté le club qu'encaissé de nouvelles cautions de membres entrants. Puis, nous trouvons une série de provisions qui sont présentées individuellement, par nature, ceci en vue d'assurer plus de transparence. La "Provision pour les juniors" est restée inchangée. Le compte "Provision manifestation" a diminué de CHF 23'000.-, ce qui représente le coût de l'organisation du 40<sup>ème</sup> anniversaire. Cette fête n'a donc pas impacté le résultat de l'année, car la provision existante couvrait tous les frais. La provision "Club-house" a diminué de CHF 6'000.-, car nous avons eu certains frais de maintenance dans le club-house. En effet, nous avons dû remettre du carrelage dans la cuisine

et refaire le système électrique. Nous avons donc utilisé une partie de la provision du club-house pour couvrir ces frais. Le compte "Autres provisions" n'a que très peu diminué par rapport à l'année dernière. La "Rétrocession provisoire" a augmenté pour les mêmes raisons que le compte de CCP (certaines factures juniors ont déjà été encaissées pour la saison 2019).

Je vous remercie de votre attention.

Mme Stéphanie Nguyen demande pourquoi les gérants du club-house ne paient pas de loyer. Il est répondu que si tel devait être le cas, nous deux gérants auraients de la peine à dégager un bénéfice. Or, le restaurant est très important pour notre club.

#### **4. Rapport du responsable Interclubs et site Internet**

M. Stéphane Werly lit le rapport de M. Pierre Musy:

Chers membres,

Cette année, le club a présenté 6 équipes Interclubs: la première ligue hommes a été reléguée en deuxième ligue. La première ligue femmes a joué le deuxième tour des promotions. Un grand bravo à elles, ainsi qu'à la troisième ligue hommes pour sa promotion en deuxième ligue. Nous avons aussi deux équipes hommes 35+: toutes les deux ont joué les promotions, un grand bravo à eux également. L'équipe hommes des 45+ a elle aussi joué les promotions.

Je voudrais, en mon nom et au nom du comité, remercier tous les capitaines pour leur engagement et leur motivation pour cet événement qui amène toujours une bonne ambiance au club.

De nombreux retours positifs me sont parvenus quant à l'accueil des équipes extérieures dans notre club. Ainsi, j'aimerais également remercier les Martin et M. Galileo Paola pour nous avoir servi des festins pour conclure ces belles rencontres.

Je vous remercie de votre attention.

#### **5. Rapport de la responsable juniors**

M. Christelle Immer lit son rapport:

Chers membres,

Durant l'année 2018, Sophie Collardey, notre professeure, a suivi, à l'instar des années précédentes, des cours de perfectionnement. Yann Tualuke, ancien junior du club et compétiteur actif (il a obtenu de très bons résultats sur le canton durant l'année, notamment en atteignant la finale des championnats genevois R4-R6), a quant à lui suivi la formation jeunesse et sport pour enseigner aux jeunes. Il est de surcroît inscrit au cours permettant d'enseigner à des joueurs avancés.

Nous avons accueilli des nouveaux moniteurs au sein de notre équipe: Noémie Vuichoud, compétitrice active classée R2, a obtenu son diplôme d'entraîneur C cette année. Son frère Samuel, compétiteur actif classé R3, a lui aussi obtenu son diplôme d'entraîneur C en 2018.

Nous avons eu une nette diminution de participation des enfants au cours mini-tennis, c'est pourquoi nous avons organisé une journée porte ouverte en septembre, laquelle avait été annoncée dans un tout ménage distribué au Grand-Saconnex.

Sophie Collardey a organisé et géré deux tournois juniors. Il y a eu environ 50 participants par tournoi, mais les tableaux filles ont dû être annulés.

Pour les stages d'été, la participation était en nette diminution, peut-être en raison du changement d'horaire que nous avons proposé. Nous allons réfléchir pour l'été prochain, mais les semaines restent les mêmes: les deux premières semaines de juillet et les deux dernières semaines d'août.

En ce qui concerne les Interclubs juniors, ce sont 5 équipes qui ont dignement représenté les couleurs du club. Une équipe U10 (mixte), 2 équipes U12 et une équipe U18 composée d'Alexandar Polic, Gaspard Walter, Nicolas Gajic, Victor Petrov et Maxime Ruffieux a atteint le 3<sup>ème</sup> tour des promotions. Nous félicitons ces joueurs pour leur excellente performance. Ces cinq juniors ont aussi contribué à la montée de la troisième ligue active en deuxième ligue. Notre groupe compétition représente bien le club du TCGS dans les compétitions par équipes, mais aussi en individuel. Je tiens tout particulièrement à féliciter Amandine Immer pour ses excellents résultats obtenus durant l'année 2018: gagnante du tournoi du Grand-Donzel adultes R1-R6, demi-finaliste des championnats genevois juniors été U18, championne genevois de double d'été chez les juniors, finaliste des championnats genevois d'été dans la catégorie des actives R1-R3 et finaliste du tournoi de Meyrin. Félicitation aussi à Kilian Immer pour ses bons résultats: vainqueur du tournoi du Drizia-Miremont U10, finaliste au championnat genevois junior d'hiver U10 et demi-finaliste au championnat genevois d'été U12. Ces bons résultats sont le fruit d'un travail acharné des enfants, mais aussi de Sophie Collardey, qui sait les corriger et les motiver avec tout son cœur. Je tiens par la même occasion à remercier Sophie, Yann, Amandine, Maxime, Noémie et Samuel pour leur engagement au sein du mouvement juniors.

Merci pour votre attention.

## **6. Rapport du responsable tournois**

M. Kourosh Canellini lit son rapport:

Chers membres,

La première édition du tournoi Stan Wawrinka (28/29 avril) a remporté un vif succès. Les deux tableaux (MS R1/R4 et MS R5/R9), regroupant 128 participants, ont été remplis en moins d'un week-end. Le tournoi a été organisé par notre professeure, Mme Sophie Collardey.

L'Open a été organisé du 11 au 18 août. 3 tableaux ont été mis sur pied (MS R1/R5 – 34 joueurs, MS R6/R9 – 68 participants et WS R1/R6 – 4 joueuses). Contrairement aux années précédentes, il n'a pas été possible de faire un tournoi sur deux semaines, en raison d'un manque de disponibilité pour les permanences.



Le 6 octobre, le tournoi amical de double (somme des classements  $\geq 10$ , un set de 7 jeux) a réuni 14 équipes. Il est toujours très apprécié des membres. Ce format a été introduit et permet de mettre en place des équipes équitables.

Merci pour votre écoute.

## **7. Rapport du co-responsable manifestations**

M. Valentin Zeberli lit son rapport:

Chers membres,

L'apéritif d'ouverture de l'année a été associé à la première édition du tournoi Stan Wawrinka et s'est déroulé à l'issue des finales, en présence de 40 personnes.

La grande manifestation du TCGS fut ensuite la célébration des 40 ans du club, le samedi 16 juin. Grâce à l'investissement du comité et de Mme Sophie Collardey, nous avons pu proposer une initiation mini-tennis, une belle exhibition entre deux jeunes joueuses locales (Naïma Karamoko et Tess Sugnaux), un apéritif préparé par M. Galileo Paola et Mme Nathalie Martin (avec l'aide de Kaiat et Porn), un cadeau souvenir pour tous les participants (un couteau suisse), une tombola avec de beaux prix, un excellent repas, le tout conclu par une soirée dansante endiablée. Sans oublier la partie officielle, lors de laquelle a été évoqué par notre président l'historique du TCGS (l'Open, le mérite saconnésien, le reportage de Léman bleu, les différents champions genevois et suisses, la Coupe romande, la LNC notamment), ainsi que la mise à disposition d'anciennes photos du club durant la soirée.

La soirée de clôture a eu lieu le 6 octobre après le tournoi amical de double.

Sachez qu'à l'issue de cette assemblée générale, vous pourrez consulter les photos des 40 ans, lesquelles se trouvent également sur notre site Internet.

Pour finir, je reste toujours à l'écoute de nouvelles propositions, suggestions ou envies concernant l'animation de notre beau club et vous remercie grandement pour votre motivation et votre participation à ces différents événements.

Je vous remercie de votre attention.

Le président salue le flair de M. Valentin Zeberli quant au choix des joueuses, puisque Tess Sugnaux a gagné les championnats suisses d'hiver, dans un tableau où figurait notamment Timea Bacszinsky.

## **8. Rapport des vérificateurs aux comptes**

M. Hervé Humbert-Droz lit le rapport des vérificateurs aux comptes:

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat que vous nous avez confié lors de la dernière assemblée générale, nous, soussignés, avons procédé le 21 janvier 2019 au contrôle des comptes du TCGS pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Nous avons contrôlé l'exactitude des postes au bilan et effectué de nombreux sondages dans les comptes de recettes et dépenses. Nous avons constaté que le bilan et le compte de pertes et profits concordent avec la comptabilité et que celle-ci est rigoureusement et régulièrement tenue.

L'exercice 2018 s'est soldé par un excédent de recettes de CHF 56'833.96.- qui sera intégralement rétrocédé à la commune, conformément aux dispositions en vigueur.

La fortune du club se monte au 31 décembre 2018 à CHF 102'915.30.-

Nous félicitons et remercions M. Jean-Claude Immer pour l'excellent travail accompli et la parfaite tenue de sa comptabilité.

Nous vous proposons d'approuver les comptes qui vous ont été présentés et d'en donner décharge au comité.

Grand-Saconnex, le 21 janvier 2019

Hervé Humbert-Droz et Stéphane Lambelet

## **9. Approbation des rapports présentés et des cotisations 2019**

Le président précise que les cotisations restent inchangées.

L'assemblée approuve à l'unanimité les rapports présentés et les cotisations 2019.

## **10. Election du comité**

Pour rappel, le 26 janvier 2018, l'assemblée générale a élu:

- M. Stéphane Werly, président et responsable club-house, pour 3 ans
- M. Jean-Claude Immer, trésorier, pour 3 ans
- Mme Christelle Immer, responsable juniors, pour 3 ans
- M. Valentin Zeberli, co-responsable manifestations et vice-président, pour 2 ans
- M. Christian Studer, co-responsable manifestations, pour 2 ans
- M. Pierre Musy, responsable du site Internet et responsable Interclubs, pour 1 an
- M. Kourosch Canellini. responsable tournois, pour 1 an

M. Kourosch Canellini ne souhaite pas se représenter pour un nouveau mandat. En l'absence de candidature au comité, le président précise que sa charge sera répartie entre les deux co-responsables manifestations. Un cadeau lui est remis.

M. Pierre Musy est candidat à sa réélection, pour une durée de trois ans. Il est élu à l'unanimité.

## **11. Election des vérificateurs aux comptes**

En 2019, les vérificateurs aux comptes seront M. Hervé Humbert-Droz et Mme Céline Romanens. M. André Thévenoz est élu comme suppléant.

## **12. Modification des statuts**

Le président lit la modification proposée de l'art. 9 des statuts, motivée par des raisons écologiques et de simplification: «L'assemblée générale est l'organe souverain du club. Elle se compose de tous les membres et est convoquée ~~par lettre simple adressée aux membres~~ **par écrit adressé aux membres** 10 jours à l'avance **par le comité**, au moins une fois par année».

Le président précise que les membres qui ne souhaitent pas communiquer par mail ou qui n'en possèdent pas continueront à être convoqués par courrier simple.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

Le président ajoute que M. Pierre-André Pauli a constaté une faute d'orthographe à l'art. 13, laquelle a été corrigée.

## **13. Propositions individuelles**

Le président expose que le comité n'a reçu aucune proposition individuelle.

## **14. Divers**

M. Stéphane Werly lit le courriel de M. Joseph Doswald, responsable seniors:

Cher Stéphane, chers membres du comité,

Malheureusement je ne peux pas participer à l'assemblée générale. En tant que responsable des seniors, j'aimerais vous informer que le nombre de ces derniers dépasse toujours la trentaine dont une bonne vingtaine en composition différente joue régulièrement, soit les lundis matins, soit les jeudis matins. Comme les années précédentes, un groupe de seniors (dames et hommes) du TCGS a joué sous les ordres de notre capitaine, M. Pasquale De Cesare, les doubles Interseniors et a apprécié l'apéritif offert par le TCGS lorsque les doubles se sont joués chez nous, le 22 juin 2018. Malheureusement, les nôtres ont perdu contre Coligny. Par contre, le jeudi 28 juin 2018, les nôtres ont fait match nul contre Bernex. Le mardi 31 juillet 2018 avait lieu sur 4 courts du TCGS le traditionnel Club Tour d'été que j'ai organisé dans le cadre de l'ARGT pour des doubles amicaux entre des seniors du TCGS et d'autres clubs genevois. 32 joueurs et joueuses ont joué sur nos 4 courts de 9h jusqu'à midi. Tous ont beaucoup apprécié l'apéritif offert par le TCGS et ont ensuite mangé avec gusto ce qu'offrait le buffet thaï de Nathalie et Gali. J'aimerais dès maintenant réserver 4 courts pour le mardi matin 30 juillet 2019 afin de pouvoir organiser des doubles amicaux pour seniors dans le cadre du Club Tour d'été de l'ARGT. J'aimerais te remercier ainsi que les autres membres du comité pour tout ce que vous faites pour nous. Avec mes meilleures salutations, Joseph.

M. Pasquale De Cesare ajoute que les seniors profitent activement du restaurant du club.

M. Eric Steiner souhaite qu'en hiver, les membres ramènent le filet en le portant et non en le traînant. Il se propose de faire deux panneaux à l'attention des utilisateurs de la bulle. Il

s'engage également à trouver une solution pour les balles se coinçant dans les recoins de la bulle.

M. Jean-Marc Comte remercie le président pour avoir pris part aux assises des associations, qui se sont tenues le 15 septembre dernier. Il rappelle qu'un règlement communal permet à la mairie de demander les noms, prénoms et adresses des membres. Il précise que le président s'est refusé à donner ces indications en raison de son activité professionnelle (il est Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence). Ce dernier explique effectivement que la réglementation en la matière ne permet pas à la commune d'exiger les données personnelles requises. Il ajoute toutefois que la transmission du nombre de membres résidant ou travaillant au Grand-Saconnex est évidemment possible. Il précise enfin que l'art. 5 des statuts énonce qu'en cas de limitation du nombre des membres, un droit de priorité est accordé aux habitants du Grand-Saconnex. A cet égard, il certifie qu'aucun habitant de la commune n'a jamais été refusé au sein du club. M. Jean-Marc Comte indique enfin que la commune envisage de rédiger une nouvelle convention concernant la mise à disposition de courts de tennis au centre sportif du Blanché, l'actuelle datant du 12 mars 2009 (le comité sera informé en temps voulu). Il précise encore que la commune va proposer un guichet pour que les associations puissent atteindre plus facilement les responsables à la commune. Enfin, il remercie Christelle Immer pour la démarche qu'elle a entreprise afin d'attirer de nouveaux pratiquants au tennis.

Le président clôture la séance à 19h55, remercie les personnes présentes, et les invite à boire le verre de l'amitié et à manger la traditionnelle fondue.

Le Grand-Saconnex, le 1<sup>er</sup> février 2019